



Envoyé en préfecture le 18/12/2023
Reçu en préfecture le 18/12/2023
Publié le
ID : 056-215601626-20231218-DB20231223-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique du
Mercredi 13 décembre 2023

**REQUALIFICATION DES ESPACES PUBLICS DE FORT BLOQUE ET SON FRONT DE MER - GROUPEMENT
DE COMMANDES**

Etaient présents :

Ronan LOAS, Armelle GEGOUSSE, Jean-Guillaume GOURLAIN, Patricia QUERO-RUEN, Christian PERRIEN, Pascaline ALNO, Claude ORVOINE, Claudie LE BIHAN, Hélène BOLEIS, Georges CORNEC, Marie-Christine LE NORMAND, Patrick GOUELLO, Jean-Luc SCIEUX, Liliane MARTEVILLE, Brigitte LE LIBOUX, Christian LAURENT, Martine LIEDOT, Pascal GUERIF, Isabelle GUSMINI, Anne-Valérie RODRIGUES, Christine BARETTE, Ludovic JEGO, Mathieu GAUTHIER-LE PRIOL, Ludovic ILLIEN, Emmanuelle TROCADERO, Marie-Hélène HUCHET, Annie VERDES, Loïc TONNERRE.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Cédric ORVOËN à Patricia QUERO-RUEN, Antoine GOYER à Armelle GEGOUSSE, Laëtitia LAFFONT à Pascaline ALNO, Marianne POULAIN à Ronan LOAS.

Absente : Nicole MONNIN

Secrétaire de séance : Hélène BOLEIS.

Présents	: 28
Pouvoirs	: 04
Absente	: 01

n°23

REQUALIFICATION DES ESPACES PUBLICS DE FORT BLOQUE ET SON FRONT DE MER - GROUPEMENT DE COMMANDES

Rapporteur : Claude ORVOINE

La Commune de Ploemeur a décidé de procéder à la requalification des espaces publics de Fort Bloqué et de son front de mer. Les travaux concernent la voirie, les espaces publics, et les espaces verts.

Lorient Agglomération compétente en matière de gestion des eaux pluviales urbaines, souhaite profiter de ces travaux pour améliorer le fonctionnement de l'assainissement des eaux pluviales dans le périmètre de l'opération et proposer la gestion des eaux pluviales par des techniques alternatives.

Afin d'optimiser le projet et assurer une bonne coordination pendant la phase travaux, il est souhaitable de faire réaliser, dans un seul et même marché, l'ensemble des travaux.

Conformément aux dispositions des articles L2113-6 et suivants du code de la commande publique, il est proposé de constituer un groupement de commandes en vue de l'attribution des marchés de travaux.

Une convention constitutive du groupement doit être conclue pour définir les modalités de fonctionnement entre les deux maîtres d'ouvrage.

La coordination du groupement sera assurée par la commune de Ploemeur qui organisera, en lien avec Lorient Agglomération, la procédure de consultation, de la passation des marchés jusqu'à leur attribution.

L'exécution des marchés sera assurée par chacun des maîtres d'ouvrage selon ses compétences respectives : les travaux de voirie et réseaux divers, les aménagements publics et les espaces verts, pour la commune de Ploemeur et les travaux d'assainissement des eaux pluviales pour Lorient Agglomération.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les dispositions des articles L2113-6 et suivants du code de la commande publique ;

Vu le projet de convention constitutive de groupement de commandes pour les travaux de requalification des espaces publics de Fort Bloqué et du front de mer ;

Vu l'avis de la Commission « Travaux, urbanisme, développement durable, commerce, emploi, insertion, handicap, tourisme » du 29 novembre 2023 ;

Vu l'avis de la Commission « Finance, ressources humaines, agglomération » du 30 novembre 2023 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **VALIDE** la proposition de constitution d'un groupement de commandes avec Lorient Agglomération pour les travaux de requalification des espaces publics de Fort Bloqué et du front de mer ;
- **AUTORISE** le maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération et notamment à signer la convention constitutive du groupement de commandes.

Délibération adoptée à l'UNANIMITE – 1 ABSTENTION (Annie VERDES)



Le registre dûment signé.
Pour extrait certifié conforme


Ronan LOAS,
Maire